ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83311

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique.

Texte de la réponse

Le groupe d'appui technique (GAT) sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique, qui n'avait pas de coût de fonctionnement particulier, avait pour mission d'exercer, en s'appuyant sur les travaux de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), une fonction consultative d'aide à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques portant sur les pratiques de soins non conventionnelles. Le groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique fait partie des commissions administratives à caractère consultatif supprimées par le décret 2015-1469 du 13 novembre 2015 publié au JORF le 14 novembre 2015.

Données clés

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83311
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juin 2015, page 4812
Réponse publiée au JO le : 8 décembre 2015, page 9938